



COMMUNE DE TREIGNAC



ARRETE DU MAIRE

ROUTE BARREE

Avenue Edmond Michelet et Avenue Leon Vacher **AT115-2025**

Le Maire de Treignac,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande en date du 3 octobre 2025, de Mr Alain Couturas,
Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement, du lundi 6 octobre jusqu'à la fin des travaux, pour permettre le balayage en vue des marquages.

ARRETE

Article 1 : Interdiction de stationner Avenue Edmond Michelet et Avenue Leon Vacher, du lundi 6 octobre jusqu'à la fin des travaux, pour permettre le balayage en vue des marquages.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette restriction seront mis en place par nos agents.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 03 octobre 2025,

L'adjoint,
Alain Couturas



STATIONNEMENT INTERDIT

Avenue Edmond
Michelet et Avenue
Léon Vacher

De lundi 6 octobre 2025
jusqu'à la fin des
travaux

TRAVAUX DE BALAYAGE
ARRÊTE MUNICIPAL N°AT115-2025

